



OSISKO SIGNE UNE ENTENTE AVEC LA NATION LHTAKO DENE EN LIEN AVEC LE PROJET AURIFÈRE CARIBOO

Montréal, 13 octobre 2020 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) annonce aujourd’hui que la Nation Lhtako Dene (« **NLD** ») et Barkerville Gold Mines Ltd. (« **BGM** »), filiale en propriété exclusive d’Osisko et future filiale détenue à 100 % par Osisko Development Corp., ont conclu une entente couvrant la durée de vie du projet (l’« **entente sur le projet** ») afin de faciliter le développement du projet aurifère Cariboo (le « **projet**»). L’entente sur le projet nous permet d’atteindre un but commun, celui de fournir aux générations actuelle et future de la communauté de NLD des opportunités et bénéfices liés au projet, et démontre notre engagement de continuellement renforcer et développer notre relation.

L’entente sur le projet a été conclue grâce aux efforts engagés et consciencieux de NLD, de BGM et des équipes de négociation respectives. L’entente sur le projet s’appuie sur le protocole d’engagement initial (2016) et sur l’entente de relation précédente (2016).

Les termes spécifiques de l’entente sur le projet demeurent confidentiels. Toutefois, elle met en place pour BGM et NLD un cadre de travail visant à travailler ensemble durant toutes les phases du projet, incluant les termes selon lesquels le projet sera développé avec le consentement et le support de NLD.

« Le projet aurifère Cariboo est situé au sein du territoire traditionnellement utilisé et occupé par NLD » a mentionné le Chef Cliff Lebrun. « La protection du territoire, de l’eau, des ressources et de notre mode de vie ont guidé notre équipe de négociation. L’entente confirme notre relation avec BGM, entente qui assurera que nous travaillerons ensemble afin de fournir de la formation pertinente, et des opportunités d’emplois et d’affaires significatives pour la communauté de NLD. L’entente inclut également des dispositions financières qui permettront à NLD de saisir les opportunités offertes par le projet. »

« BGM est fière du dénouement positif concrétisé par cette entente », a noté Chris Pharness, vice-président, développement durable et relations externes chez BGM. « C’est un honneur et un privilège d’avoir été accueilli dans la communauté et d’avoir pris connaissance des espoirs et des aspirations qu’ont les dirigeants et les membres de NLD envers leur peuple. La conviction fondamentale de notre société est basée sur la réciprocité et sur la compréhension que des projets de cette ampleur, s’ils veulent être couronnés de succès, nécessitent des relations bénéfiques, des opportunités et un dénouement positif pour toutes les parties. Notre entente témoigne de cette philosophie et est un exemple de ce qu’un dialogue respectueux et honnête peut réaliser. »

Chris Lodder, président de BGM et futur président d’Osisko Development Corp. a souligné : *« Au cours des 5 dernières années, nous avons appris beaucoup sur les valeurs traditionnelles et sur le territoire de NLD. Par cette entente, nous voulons renforcer notre partenariat et accroître notre compréhension des traditions et de la culture de NLD. Au nom de BGM et d’Osisko Development Corp., je tiens à souligner que nous sommes très fiers de cette relation à long terme bâtie avec NLD et des bénéfices mutuels qu’elle apportera. »*

À propos du projet aurifère Cariboo

Le projet progresse dans l'obtention des permis en tant qu'opération souterraine de 4 750 tonnes par jour, pour laquelle la livraison d'une étude de faisabilité est prévue pour la seconde moitié de 2021 et pour laquelle la réception de tous les permis est prévue en 2022, le tout suivi d'une courte période de construction possible grâce aux importantes infrastructures déjà présentes sur le site (incluant une usine fonctionnelle opérée jusqu'en 2018).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 14,6 % dans Minière Osisko Inc., de 17,8 % dans Métaux Osisko et de 18,3 % dans Ressources Falco Ltée.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Sandeep Singh
Président
Tél. (514) 940-0670
ssingh@osiskogr.com

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la nation Lhtako Dene :

Chef du conseil
Nation Lhtako Dene
1515 Arbutus Rd
Quesnel C.-B. V2J-5H8
Tél : +1 (250) 747-2900
Fax #: +1 (250) 747-1341

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction sur les bénéfices anticipés de l'entente sur le projet, la réception

dans les délais de tous les permis et autorisations requis pour le développement du projet aurifère Cariboo, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ces hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à leur contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. De tels risques et incertitudes incluent, entre autres, les incertitudes liées à la capacité de la Société d'obtenir les approbations requises; les résultats de ses activités d'exploration et de développement; les risques relatifs aux activités minières; le climat économique mondial; le prix des métaux, la dilution, les risques environnementaux; les actions communautaires et non gouvernementales; et les réponses des gouvernements concernés à la propagation de la COVID-19 et l'efficacité des mesures déployées.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR, au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.